# Le projet de loi

SUR LES

# RETRAITES OUVRIÈRES

Dans un rapport dont les termes ont été adoptés par la Chambre de Commerce de Lille, M. Paul Stahl, membre de cette Compagnie, examinait récemment le texte du projet de loi sur les Retraites ouvrières, adopté en première délibération par le Sénat.

Voici les grandes lignes de ce travail intéressant :

Après avoir constaté qu'en Angleterre la question des Retraites a été solutionnée sur la base de l'assistance, c'est-à-dire par le vote d'une pension de vieillesse ; que la loi belge n'admet que des versements volontaires, stimulés par des subventions de l'Etat ; et que le principe de l'obligation a été adopté en Allemagne, M. Stahl fait remarquer que le texte du Sénat admet aussi l'obligation, mais qu'il en résulte de graves incohérences.

La loi allemande a su se confiner strictement dans le domaine des retraites ouvrières. — On ne saurait en dire autant du projet du Sénat.

A côté des 11 millions de salariés que l'on présume devoir être obligatoirement assujettis à la loi on voit déjà apparaître toute une catégorie d'assujettis libres, c'est-à-dire de personnes non dépendantes qui pourraient être admises, sur leur demande, au bénéfice de la loi des retraites — et, on annonce que déjà le nombre de ces assujettis libres pourrait atteindre 6 millions.

L'idée mère des retraites ouvrières, des retraites réservées à des personnes dépendantes, est une idée incompatible avec nos habitudes démocratiques. En France, on paraît considérer invinciblement que l'idée des retraites doit être applicable à tous les Français indistinctement ; et le Sénat a fait un grand pas dans cette voie, en semblant le contrat de métayage au contrat de louage de travail ; en introduisant dans la Loi les cultivateurs, les fermiers, quantité de petits propriétaires et de petits patrons, ainsi que les femmes et veuves non salariées des mêmes obligations ou facultatifs.

Le domaine de cette loi des retraites ira donc toujours s'élargissant ; et on aboutit à un système dans lequel on met à contribution les employeurs toutes les fois que cela est possible, mais dans lequel aussi se rencontre toute une catégorie d'assujettis qui n'auront vis-à-vis d'eux que l'Etat, la collectivité, puisqu'ils ne dépendent d'aucun patron. A leur égard, la loi aura le caractère d'un élargissement de la loi d'assistance.

D'autre part, on réclame déjà l'abandon de la clause qui exige, pour obtenir l'allocation de l'Etat, le versement régulier et absolu des cotisations pendant les dix dernières années, en alléguant que ce sont précisément celles où la maladie et le chômage pèsent le plus facilement atteindre les ouvriers affaiblis.

L'exemple de l'Allemagne ne suffisant pas à convaincre les adversaires de l'obligation, on a déclaré aussi qu'on ne pouvait pas laisser le droit à l'ouvrier d'être imprévoyant ; qu'avec les versements libres, beaucoup tomberaient à la charge de la collectivité, à l'âge de 70 ans, à la faveur de la loi d'assistance. Mais alors, les assujettis libres méritent-ils moins de sollicitude ? doivent-ils être prévoyants pour être dignes d'intérêt ? ne sont-ils pas soumis aux mêmes tentations de dépenses ?

Dans le nouveau projet il n'est plus question de versements proportionnels aux salaires. Tous les salariés de la période obligatoire verseront uniformément 9 francs par an, à l'exception des femmes qui verseront 6 francs et les enfants de moins de 18 ans qui verseront 4 fr. 50. — Pour les salariés dont le salaire n'est pas calculé au mois, les versements obligatoires seront calculés par journée de travail.

Les patrons verseront une contribution égale à celle de leurs employés, contribution qui demeurera exclusivement à leur charge. Ils auront en outre, ce qui n'apparaît peut-être pas assez à première vue, toutes les annuités et toutes les charges qui entraîneront le système du précompte.

Pour avoir quelque idée de ces charges, on peut prendre comme point de comparaison que la Commission des Finances a évalué que les frais d'administration et dépenses diverses annuelles de l'Etat ne seraient pas inférieurs à 340 millions de francs. Or il n'était question que de 11 millions d'assujettis. — Aujourd'hui ils pourront être de 17 millions ; et la charge des industriels sera incontestablement plus importante encore du fait qu'ils devront gérer l'élément, et qu'ils ne pourront donc compter sur aucun allégement pouvant résulter d'une concentration des services d'administration.

La Commission sénatoriale, soucieuse d'éviter tous froissements entre patrons et ouvriers, proposait de prélever comme un impôt la contribution patronale, de faire verser la cotisation ouvrière directement par l'ouvrier, et de ne faire intervenir le patron que dans le cas où l'ouvrier n'aurait pas payé, et sous forme de saisie-arrêt. — Le Sénat a décidé qu'à chaque fois le patron aurait à prélever sur le salaire de l'ouvrier la cotisation de celui-ci ; et qu'il devrait apposer sur une carte annuelle, fournie par l'Etat à l'ouvrier, un timbre mobile représentant à la fois la cotisation ouvrière et la cotisation patronale. C'est le précompte. Pour donner un semblant de satisfaction aux Sociétés de Secours Mutuels, l'ouvrier mutualiste sera autorisé à verser lui-même sa cotisation à sa Société, de manière à rester en conflict avec elle. Le patron, dans ce cas, acquittera sa contribution en apposant un timbre mobile sur la carte annuelle que la Société de Secours Mutuels lui fera présenter.

Il est facile de voir combien ce système nécessitera de travail et de complications dans les usines qui occupent de nombreux ouvriers ; deux séries surtout qui ont un personnel roulant, renouvelable à chaque instant.

Quand l'assujetti aura 65 ans, l'Etat constituera pour lui, à la Caisse des Retraites, un capital destiné à lui assurer, jusqu'à la fin de sa vie, une allocation de 60 francs par an. Celui qui aura pu toute sa vie verser chaque année les sommes prévues par la Loi pourra toucher une rente de 414 francs environ — les femmes ne pouvant toutefois arriver qu'à une rente de 270 francs. En outre, ceux qui atteindront 70 ans pourront cumuler leur pension de retraite avec l'allocation d'assistance prévue par la Loi de 1906, s'ils se trouvent, bien entendu, dans les conditions prévues par cette Loi, laquelle réduit le secours en proportion des ressources existantes.

L'assujetti pourra toujours réclamer la liquidation anticipée de sa retraite à 55 ans ; mais l'allocation de l'Etat sera alors réduite proportionnellement.

Enfin, les assujettis qui seront frappés d'une incapacité permanente et absolue, en dehors des cas d'accident de travail, auront droit à la liquidation immédiate de leur retraite, l'allocation de l'Etat pouvant néanmoins atteindre 60 francs.

Les ouvriers n'accepteront sans doute pas de bonne grâce une contribution qui ne doit finalement profiter qu'à un très petit nombre d'entre eux (3 à 6 % tout au plus).

Une autre base fondamentale du projet de loi, c'est le principe de la capitalisation.

On avait à choisir entre ce système et celui de la répartition, dans lequel l'Etat liquidait ses comptes d'année en année, les générations qui montent étant là pour subvenir aux besoins de l'avenir, et il suffisait alors que les sommes versées par les assujettis soient égales ou légèrement supérieures à celles à recevoir par les bénéficiaires. C'était le système en faveur duquel les Syndicats ouvriers menaient campagne, puisque c'est le seul qui permette d'assurer immédiatement des retraites convenables ; tandis que la capitalisation exige théoriquement, qu'on accumule pendant de longues années des sommes considérables avant d'assurer des retraites dérisoires.

Le Sénat a choisi la capitalisation, qui présente la particularité incontestable de mettre à la disposition de l'Etat des sommes extrêmement considérables. Toutefois, comme on ne pouvait se dissimuler l'inapplicabilité d'un système qui imposerait de lourdes charges dès que l'on puisse avoir immédiatement la situation d'avantages correspondants, le Sénat a adopté des dispositions temporaires, qui représenteront pour l'ensemble des contribuables de nouveaux sacrifices très sérieux ! et ce, dans le but de corriger les effets du système adopté :

Dès le lendemain de l'application de la loi, on assurera aux vieillards indigents de 65 à 70 ans la moitié des secours que la loi d'assistance de 1905 leur octroie à partir de 70 ans. En outre, pour les vieillards de 65 ans, premiers bénéficiés à la loi des retraites, l'allocation de l'Etat, de la collectivité, sera élevée de 60 à 100 francs. On aura donc ainsi immédiatement des retraites d'au moins 100 fr. — retraites trop faibles pour être bien efficaces ; mais dont la constitution ne laissera pas d'entraîner pourtant une forte surcharge pour les contribuables.

La grave question de l'emploi des fonds reste entière. La loi a bien prévu, pour la création et la distribution des retraites, un certain nombre d'organismes nouveaux ; mais elle ne paraît pas avoir apporté la même attention à la question de faire fructifier d'une façon convenable les milliards que va accumuler rapidement le système de la capitalisation. Le Ministère des Finances a repoussé les prêts à l'Industrie, qui auraient pourtant permis de venir en aide aux patrons si lourdement taxés par toutes les innovations sociales, et qui auraient été fort intéressants à tous égards, puisqu'ils auraient rapporté un intérêt plus fort que toutes les autres catégories de placement envisagées. Il est donc bien évident que tous ces capitaux sont destinés à échapper au courant industriel et commercial ; et c'est bien là le danger que la Chambre de Commerce de Lille avait signalé dès le début.

Lorsqu'on voit, d'une manière aussi frappante que dans le cas qui nous occupe, que nos législateurs ne tiennent aucun compte des réponses ou des observations des corps constitués ou des groupements intéressés, on peut s'expliquer l'indifférence marquée avec laquelle on accueille le vote d'une loi qui fut longtemps l'un des principaux objets des revendications populaires. On ne rend compte que ce sont uniquement des considérations politiques qui décident de son sort. Malgré ses incohérences, malgré les dangers qu'elle présente, elle sera vraisemblablement adoptée sans modifications notables ; elle contiendra par conséquent à donner l'impression d'être incomplète, et de ne constituer qu'une étape.

Néanmoins, la Chambre de Commerce a considéré qu'il était de son devoir de lever encore une protestation :

Constatant que le principe de l'obligation trouve sa contradiction dans la loi même, qui admet des assujettis facultatifs,

La Chambre a émis le vœu :

Que toutes les retraites soient basées sur la prévoyance libre, encouragées par des subventions de la collectivité subsidiairement en cas de maintien de l'obligation ;

Que les employeurs n'aient pas à retenir d'office, sur les salaires, les cotisations imposées aux ouvriers ;

Que toutes les cotisations soient réparties, et non capitalisées ;

Enfin, que les sommes dont l'Etat pourrait avoir la gestion puissent être, au moins partiellement, affectées à des prêts au commerce et à l'Industrie.

# JEU DE DAMES

## Revue des Journeaux

XXI, 15. — Dans le numéro de juin de la revue hollandaise **Het Damspel**, nous relevons une étude, d'après « Le Damier Universel », sur la durée normale de la partie ; deux parties entières, jouées en 1908 dans le championnat des Pays-Bas et longuement annotées ; cinq coups exécutés en partie ; enfin 15 problèmes sur diagrammes.

**Remarque.** — Parmi les problèmes, nous tenons à noter, outre une fin de partie de Blankennar, un magnifique problème de Bourquin « Qui joue gagne » (Gazette du J. da D., mai 88 ; « Croix du N. », n° 157, 12. 8. 06), un coup turc de J. de Bree (De Telegraaf, n° 23, 24. 12. 09 ; Croix du N., n° 507, 8. 1. 10), un problème très simple de Raymond (Croix du N., n° 518, 12. 2. 10).

**PROBLÈME 556, par Van Leeuwen**

Noirs : 6 pions, 1 dame

Blancs : 9 pions, 1 dame

Les Blancs commencent et gagnent

Un joli problème de G. Van Leeuwen, à Amsterdam (**Het Damspel**, n° 170, 1. 6. 10).

**PROBLÈME 558, par EROCHU**

Noirs : 7 pions, 1 dame

Blancs : 10 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un magnifique problème de Nap. Brochu, à Lévis (**Soleil** de Québec, n° 228, 1908).

**Solution du problème 543**

B. — 32.27 — 27.21.
N. — 31.36 — 11.16 !

De ce coup faillit résulter pour les B. trois manières d'aller à dame,

1° Damage à la case 1.

B. 26.20 — 48.19 — 19.6 — 42.38 — 37.31 — 41.1.
N. 14.43 — 16.27 — 12.3 — 43.34 — 26.32.

Le gain n'est pas assuré pour les B., mais ils ont une bonne partie.

2° Damage à la case 2.

B. 25.20 — 24.30 — 42.38 — 37.31 — 47.42 — 38.31 — 31.2 — 2.25 gagne.
N. 14.43 — 16.27 — 43.32 — 26.37 — 36.38 — 32.15 — 18.29.

3° Damage à la case 3.

B. 23.19 — 37.32 — 25.3.
N. 14.43 — 16.20 — 22.33.

Le coup ne vaut rien et les N. doivent gagner.

**Solution du problème 544**

B. 39.34 gagne, sur N. 45.50 ou 35.40.

I. — N. 45.50, B. 23.18 gagne de suite par 34.45 (si N. 35.40) ou par 6.1 (si N. 50.45).

II. — N. 35.40 :

B. 23.18 — 6.50 — 18.12 — 12.7 — 50.6 — 7.1 — 6.50.
N. 40.29 — 29.34 (a — 34.40 (b — 40.44 — 45.50 — 50.45.

a) B. » — 50.6 — 18.12 — 6.1.
N. 29.33 — 45.50 — 50.45.

b) B. » — 50.6 — 12.7 — 7.1 — 1.45.
N. 34.39 — 45.50 — 50.45 — 45.50.

**Solution du problème 545**

B. 32.28 — 47.41 — 40.44 — 48.43 — 27.22 — 21.32 — 16.40 — 35.2 — 2.30.
N. 23.34 — 29.38 — 38.49 — 49.49 — 18.27 — 46.11 — 45.34 — 24.39.

**Solution du problème 546**

B. 37.31 — 28.12 — 16.11 — 17.12 — 29.24 — 28.22 — 20.36 — 25.1.
N. 36.27 — 7.18 — 2.16 — 18.7 — 20.29 — 27.18 — 10.30.

# ÉCHECS

## PARTIES ENTIÈRES

A la mort du grand maître Wilhem Steinitz, qui tint pendant près de trente ans le sceptre des Echecs, la **Tribune** (Revue des Jeux de Combinaisons) lui consacra une notice spéciale. L'éditeur de la **Stratégie** du 15 septembre 1900. Elle en prit occasion de remettre en lumière une des plus brillantes productions du champion, qui a le mérite de rappeler aux amateurs un précepte général.

Lasker conseille de réserver la sortie des Fous pour le moment où la meilleure case à leur faire occuper n'est plus douteuse ; et en particulier le FD ne doit pas aller à 5C devant le C ennemi, si l'adversaire peut impunément chasser ce F avec le P du R. Tel est le cas justement lorsque le Roque du côté du R n'a pas eu lieu.

L'application de ce principe est fréquente entre les joueurs qui affectionnent le début usuel appelé en France **Giuoco Piano**, et en Allemagne Partie Italienne.

(A suivre.)

# BIBLIOGRAPHIE

**Revue critique d'hagiographie** paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. — Paris, rue de Rennes, 117. — Abonnement : France, 10 fr. Union postale, 12 fr..

Sommaire du 15 juin. — Apologétique : La question préhistorique d'après les documents inédits, Joseph Dedieu ; La deuxième lettre de saint Clément de Rome aux Corinthiens, P. Batiffol ; Le canon d'Ecriture sacrée, P. Cavallera ; La Commission biblique, L'authenticité mosaïque du Pentateuque, H. Lesêtre ; la « Déclaration provisoire » des Souverains britanniques lors de leur avènement, J. L. de la Verdonie.

Informations : I. Faits et Documents ; II. Apologétique du jour le jour.

Chroniques : Chronique des catéchismes, L. Verdrie ; Revue des Revue ; Bibliographie ; Petite correspondance apologétique.

# Prix du Beurre, des Œufs, des Pommes de terre

## POUR NOS MÉNAGÈRES

| MARCHÉS | BEURRE | ŒUFS | POMMES DE TERRE |
|---|---|---|---|
| | le kilo | le mille | les 100 kilos |
| | Normandie.. 2,80 3,20 | Normandie Picardie | Hollande... 10,00 15,00 |
| | Bretagne..... 2,50 3,06 | extra 100 125 100 104 | Rondes hât. 10,00 11,00 |
| Paris, 15 juin..... | Touraine..... 2,50 3,10 | choix 80 94 80 94 | Rouges s... 11,00 13,00 |
| (pour comparaison) | Nord et Est. 2,40 2,96 | ordres 59 74 73 76 | |
| Lille, 15 juin..... | 2,00 à 2,20 le kilo | 10,00 à 0,00 le cent | 4,50 à 0,00 les 100 k. |
| Aire, 17 juin..... | 2,80 à 0,00 le kilo | 2,60 à 0,00 le quart | 6,50 à 0,00 les 100 k. |
| Armentières, 13 juin | 2,20 à 2,70 | 10,00 à 0,00 le cent | 10,00 à 00,00 les 100 k |
| Arnèke, 14 juin..... | 2,00 à 2,10 le kilo | 1,90 à 2,10 le quart | |
| Avesnes, 3 juin..... | 1,25 à 1,40 la livre | 2,40 à 2,50 le quart | |
| Baisieux, 11 juin..... | 1,30 à 0,00 la livre | 10,00 à 0,00 le cent | 4,00 à 0,00 les 100 k. |
| Bergues, 13 juin..... | 2,80 à 3,00 le kilo | 2,45 à 0,00 le quart | 6,00 à 0,00 les 100 k. |
| Bourbourg 14 juin... | 2,60 à 3,00 le kilo | 2,40 à 2,60 le quart | 6,00 à 9,00 les 100 k |
| Cambrai, 11 juin..... | 1,20 à 1,40 la livre | 2,10 à 2,20 le quart | 9,00 à 10,00 les 100 k. |
| Cassel, 10 juin..... | 1,30 à 1,50 la livre | 2,00 à 2,10 le quart | |
| Comines, 13 juin..... | 2,70 à 3,00 le kilo | 2,50 à 0,00 le quart | 5,00 à 0,00 les 100 k. |
| Cysoing, 14 juin..... | 1,80 à 0,00 la livre | 2,50 à 0,00 le quart | 10,00 à 0,00 les 100 k. |
| Douai, 11 juin ..... | 1,50 à 0,00 la livre | 2,00 à 0,00 le quart | 0,25 à 0,00 le kilo |
| Estaires, 16 juin..... | 1,50 à 1,60 la livre | 2,00 à 0,00 le quart | 3,00 à 0,00 les 100 k. |
| Etrœungt, 16 juin..... | 1,25 à 0,00 la livre | 2,20 à 0,00 le quart | |
| Fourmies, 7 juin..... | 1,30 à 0,00 la livre | 2,70 à 0,00 le quart | |
| Haubourdin, 9 juin.... | 1,30 à 0,00 la livre | 2,30 à 0,00 le 1/2 q. | |
| Hazebrouck, 13 juin . | 1,25 à 1,50 la livre | 2,25 à 0,00 le quart | |
| La Bassée, 10 juin.... | 1,30 à 1,35 la livre | 2,80 à 2,90 le quart | 10,00 à 0,00 les 100 k. |
| Landrecies, 11 juin . | 1,30 à 1,35 la livre | 2,30 à 2,40 le quart | |
| Lannoy, 21 mai..... | 3,00 à 3,50 le kilo | 2,30 à 2,40 le quart | |
| Merville 15 juin..... | 1,40 à 0,00 la livre | 2,30 à 0,00 le quart | 4,50 à 6,00 les 100 k. |
| Orx, 11 juin..... | 1,30 à 1,35 la livre | 2,40 à 2,50 le quart | |
| Quesnoy-s-D., 16 juin... | 1,55 à 1,65 la livre | 2,80 à 3,00 le quart | |
| Saint-Amand, 4 juin... | 1,35 à 1,45 la livre | 2,50 à 0,00 le quart | |
| Steenvoorde, 16 juin | 1,50 à 1,60 la livre | 2,60 à 2,00 le quart | |
| Secclin, 13 juin..... | 1,60 à 1,70 la livre | 2,50 à 3,00 le quart | |
| Solesmes, 10 juin.... | 1,00 à 0,00 la livre | 2,30 à 0,00 le quart | |
| Somain, 9 juin..... | 1,60 à 1,65 la livre | 2,40 à 1,45 le 1/2 q. | |
| Valenciennes, 11 juin. | 1,55 à 0,00 la livre | 2,50 à 0,00 le quart | |
| Wesquehal | | | |

Ennemie de la Femme :

## L'Anémie.

Ennemies de l'Anémie :

## Les Pilules Pink.

Pourquoi souffrir ? Pourquoi voir chaque jour l'anémie vous détruire, alors que vous pouvez parfaitement non seulement enrayer cette destruction lente, mais sûre, mais encore réparer tous les ravages qu'elle a causés ? » Nous avons tout essayé et le mal persiste », disent de nombreuses désabusées. Nous leur répondons : » Si vous n'avez pas essayé les Pilules Pink, vous ne pouvez pas dire que votre guérison est impossible ». C'est pour vous prouver que, pauvres malades, vous pouvez être guéris que nous mettons chaque jour sous vos yeux des exemples de guérison. Nous ne vous disons pas simplement : « Les Pilules Pink peuvent vous guérir ». Non, nous laissons les personnes guéries vous parler elles-mêmes.

Aujourd'hui ce sera Mlle Marguerite Fleury, chez M. Picquot, Instituteur à Greville, par Beaumont-Hague (Manche), qui vous parlera des Pilules Pink. Voici ce qu'elle en dit :

« Je suis très heureuse de pouvoir vous écrire que les Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien et qu'elles ont bien répondu à mon attente. Depuis plus de six mois j'étais malade et malgré tous les soins, ma santé devenait tous les jours plus mauvaise. Je n'avais plus de forces, j'étais pâle et mes lèvres, mes joues n'avaient plus de couleurs. J'avais complètement perdu l'appétit et j'étais très sujette aux vertiges et aux battements de cœur. Quand il me fallait marcher un peu vite, quand il me fallait monter un escalier, j'étais immédiatement à bout de souffle. Ajoutez à cela les vertiges, les bourdonnement d'oreilles, les obscurcissements de la vues, les migraines constantes et vous aurez immédiatement une idée de ce qu'était ma vie. Vos Pilules Pink ont eu bien facilement raison de tous ces maux et tant le monde ici me questionne pour savoir comment j'ai pu être rétablie en si peu de temps... »

Femmes, rappelez-vous que votre plus grande ennemie, l'anémie n'a pas de plus grande ennemie que les Pilules Pink qui sont vos amies.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Baltu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.


La Maison SOYEZ Père, fabrique Malles, Sacs de Voyages, Maroquinerie, plus léger, plus solide, 30 % meilleur marché qu'à Paris.

SI VOUS VOULEZ

Mangar avec appétit.
Réconfortar votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, Bars et bons Etablissements et chez les Entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

Voir : dernière page l'annonce Cie Havraise

VIENT DE PARAITRE

Dom Sébastien WYART

Abbé Général

de l'Ordre Cistercien Réformé

Auparavant Capitaine Adjudant-Major aux Zouaves Pontificaux

PAR

*par M. le chanoine FICHAUX*

Aumônier des Dames Bernardines d'Esquermes ; Ex-Professeur de Philosophie au Collège de Tourcoing.

(Avec 2 portraits en héliogravure)

L'exempl. : 5 francs. — Franco : 5 fr. 50


# COIN DES MÉNAGÈRES

**CORRESPONDANCE MARMITONESQUE. — CONSERVATION DES PETITS POIS. — MOYEN DE FAIRE REVENIR LE LAIT CAILLÉ OU AIGRI, ET DE L'EMPÊCHER DE TOURNER SUR LE FEU. — COTELETTES DE PORC CONFÉRENCIÈRES.**

**Marguerite à Roubaix.** — J'espère que vous trouverez ci-dessous tous les renseignements dont vous avez besoin.

⁂

**Conservation des petits pois.** — Ils doivent être choisis bien tendres et très frais, c'est l'essentiel. Faites-les blanchir et autant que possible avec de l'eau de pluie, de fontaine ou de rivière, avant d'être mis dans les bouteilles, c'est-à-dire, échaudez-les en les plongeant pendant quelques instants dans l'eau bouillante sans sel ; faites-les égoutter et remplissez alors vos bouteilles en tassant bien les pois, ajoutez un peu d'eau bouillante sans sel, bouchez parfaitement (c'est une condition absolue), avec des bouchons de première qualité, ficelez bien et déposez vos bouteilles dans un grand chaudron d'eau froide, en les enveloppant de foin pour qu'elles ne se touchent pas. Il est nécessaire que les bouteilles soient bien couvertes d'eau. Mettez le chaudron sur le feu et donnez une bonne heure d'ébullition. Laissez alors refroidir le tout avant de retirer les bouteilles de l'eau. Quand les bouchons sont tout à fait secs, cachetez-les avec de la cire.

⁂

**Moyen de faire revenir le lait caillé ou aigri, et de l'empêcher de tourner sur le feu.** — Il suffit d'y ajouter un peu de sel ; on mêle bien le tout en remuant avec soin, et pendant cette manipulation on le met sur un feu clair. Le caillé se dissout et le lait reprend toutes ses premières qualités.

Par précaution, chaque fois que vous faites bouillir du lait, pendant les grandes chaleurs, mettez-y un peu de sel, le lait, de cette façon, n'aigrira pas et ne tournera pas, comme cela arrive très souvent, surtout par un temps d'orage.

⁂

**Côtelettes de porc conférencières.** — Sous ce titre, lamies ménagères, je vous présente aujourd'hui un plat très appétissant aulant qu'excellent. La recette m'en a été donnée, cette semaine passée, par un conférencier éminent qui, même à table, ne perd jamais sa carte.

Ces succulentes côtelettes ont dû vraiment lui paraître délicieuses après les 23 omelettes au lard et les 16 lapins ingurgités dans les 25 journées d'une récente période... électorale.

Prenez donc de belles côtelettes de porc frais, et mettez-les sur le gril avec un filet de vinaigre, sel et poivre, retournez vos côtelettes et toujours filet de vinaigre, sel et poivre avant de montrer la viande au feu. Les côtelettes cuites, dressez-les dans une assiette dans laquelle vous aurez mis quelques gouttes de vinaigre.

Je vous avoue que je n'y ai pas goûté encore, mais je suis convaincu que si le vinaigre était remplacé par un jus de citron, ce serait 3404 fois meilleur... vous entendez ? ? ? ..... 3404.....

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour la « Croix » et ses suppléments).

# Premiers beaux jours

Si une époque est indiquée pour suivre la médication dépurative, c'est celle dans laquelle nous entrons, pour ceux qui ont été victimes de maladies de peau, vices de sang, humeurs, ulcères variqueux, etc., pour ceux ou celles qui craignent les malencontreux boutons du visage, les différentes éruptions cutanées si fréquentes au printemps, nous indiquons aux rares personnes qui l'ignoreraient, la médication Delezenne, Baume Ste-Geneviève, le pot 1 fr. 50 et le Dépuratif Delezenne, 4 fr. le flacon, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies, et au dépôt général, Phie Dubuc, 7, rue des Arts, en face de la rue de Roubaix.

Ces produits existent depuis de longues années et ont toujours donné des résultats merveilleux (quelle que soit l'ancienneté de l'affection) qua prouvent les milliers d'attestations.


Nous conseillons à nos lecteurs qui font de l'automobile ou tout autre sport, de faire usage du LAIT DU Dr KARL'S contre le Hâle, les Impuretés du Visage et toutes les Irritations de la Peau causées par le Soleil, le Vent, la Poussière, l'Air de la Mer ou de la Campagne.

Le Flacon d'un demi-litre est franco 5 francs. Maison Deroubaix, 53, rue de Paris et 8, rue Faidherbe, Lille.

# ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Jules DELMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Molinel.

**Ville de Lille**

Rue Saint-Nicolas, n° 13

BELLE

**MAISON d'habitation**

avec 102 mètres carrés de terrain

**A VENDRE**

par adjudication publique et par suite de décès

Le lundi 12 Juillet 1910, à 2 heures, en la salle des adjudications de la Chambre des Notaires de Lille, 7, rue Puebla.

Libre de jouissance. — Susceptible d'un revenu annuel de 1.100 fr.

Mise à prix ... 12.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Delmotte, notaire. 4277

**Bonne CITÉ**

*aux Portes de LILLE*

**A VENDRE**

Facilités de paiement

S'adresser à Me MATHIAS, notaire à Wavrin (Nord). 4321

Etude de Me Jean CHOCQUEEL, notaire à Bergues.

**A VENDRE**

aux enchères publiques

Le lundi 4 juillet, à 3 heures précises.

**Belle FERME**

Située à SOCX et CROCHTE

de la contenance de 21 hectares 10 ares 41 centiares, dont 6 hectares de bonnes pâtures.

Fermage 3.000 fr. outre les impôts.

S'adresser à Me Choquel. 4237

**Cabaret-Boulangerie**

**A LOUER**

**à DON**

S'adresser à Me MATHIAS, notaire à Wavrin (Nord). 4320

**POUR ACHATS**, ventes ou locations d'immeubles, gérance de Propriétés, Recette de loyers, Cessions de Fonds de commerce, Contentieux, Recouvrements, Transmission d'Offices Ministériels, s'adresser à **M. Edouard CORNILLE**, Gradué en Droit, Ancien Officier Ministériel, Rue Pasteur, 31, La Madeleine lez Lille. 4099

# DEMANDES et OFFRES D'EMPLOI

**INSTITUTEUR LIBRE**

cherche occupation pendant les mois août-septembre. S'ad. chez M. Lodéon, 12, rue des Ursulines, Tourcoing. 3993

**PERSONNE**

toute confiance, dévouée, dem. place chez Monsieur seul. Pr. adr., 33 bis, rue Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 3992

Un demande pour une maison de mercerie de Lille un bon

**Garçon de magasin**

emballeur. Fer. en b. du J., 1, rue des Sept-Agaches, Lille, aux initiales A. L. D., en donnant références. 3991

**INSTITUTRICE**

chrétienne, expérimentée, brevet supérieur ou études, est demandée chez M. Pilhain, à Lottinghem, par Desvres (Pas-de-Calais). 3972

**Pianos et Harmoniums**

Dans votre intérêt, demandez les prix de réparations, rue de la Clef, 45, Louis Are, facteur-accordeur. — Achat vente, échange.

Cabinet de L. MONTAIGNE-DELOS, gradué en droit, 320 bis, rue Solférino, à LILLE

**A LOUER**

Rue des Augustins, Rez-de-Chaussée à usage de bureau, 4 pièces, belle vitrine sur rue. Loyer 1.200 francs plus charges.

CAPITAUX A PLACER sur hypothèque à 4 %

Bureau de 2 à 6 heures

**Locomobiles à vapeur**

de 6 à 20 chevaux ; locomotives routières, vente et location, Victor Saelen, à Lambersart, près de la gare de Lomme. Cars 1 et A. 4323

**Maréchal**

se retirant des affaires, désire céder. S'adresser à M. Péru, à Thélus (P.-de-C.). 4310

**MOTEUR A GAZ**

Belle occasion. A vendre un vertical, 5 chevaux, complètement remis à neuf. Peut marcher au besoin à l'essence. S'ad. chez M. Wacheux, 81, rue des Quatre-Coins, Calais. 4291

**CULTIVATEURS**

Vous trouverez les meilleures moissonneuses-lieuses et faucheuses avec toutes les garanties désirables et aux meilleures conditions, chez Victor Saelen, à Lambersart, près de la gare de Lomme, arrêt fixe rues 1 et A, exposition permanente. 4324

A Saint-Eloi

Téléphone 263

**QUINCAILLERIE**

**Vve G. DESREUMAUX-GALLIEZ**

Rue des Chats-Bossus, 29 et 35, LILLE

GRAND ASSORTIMENT

**de Tondeuses à gazon**

depuis 25 francs

Tourneux de jardin, Rouleaux de pelouses Râteaux de prairie

Une brochure sur l'entretien des pelouses sera envoyée franco sur demande

GRAND PRIX Tourcoing 1908 — Grands Magasins — TÉLÉPHONE 9.36

**D'AMEUBLEMENTS**

**Delmotte-Werner**

*LILLE — 10, rue Faidherbe — LILLE*

Depuis 150 fr.

Véritables

**BUREAUX AMÉRICAINS**

« FORWARD »

Les mieux faits, les moins chers

ENVOI DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

**VER SOLITAIRE**

Expulsion *rapide* et sans *douleur*. *Facile à prendre*. RÉUSSIT TOUJOURS. Rendu pour rien en cas d'insuccès. 10 francs. 10 fr. 50 franco contre mandat-poste.

Dépôt général : *Pharmacie GERBETH, 12, rue du Chemin-de-Fer, Roubaix.* 6

Une dame veuve

d'un village des environs de Douai, à 2 kil. d'une gare, recevrait volontiers comme **pensionnaire, un enfant** de trois ans et au-delà, qui aurait besoin de l'air de la campagne. Excellentes références. Pr. l'ad. au b. du j., 1, r. des Sept-Agaches, Lille. 4304

**TATOUAGE**

Si vous voulez vous débarrasser de ces signes peu recommandables, écrivez A. H. W., poste restante, Jeumont (Nord). 4048

**Gratuit**

LA PHARMACIE NORMALE DE ROUBAIX, 108, rue de Lannoy, envoie franco, sur demande, son magnifique prix-courant, contenant de précieux renseignements d'hygiène utiles dans toutes les familles.

**PUNAISES CAFARDS**

*PAPINS, MITES*

infailliblement détruits par la

**POUDRE ARABE**

Le paquet : 0 fr. 60 franco

A. DIDIERJEAN-QUETU

5, r. des Sept-Agaches, LILLE

EXTERMINATEUR des RATS



0 fr. 60 franco par poste

**DIABÈTE**

Le Meilleur Remède amenant la Guérison RADICALE en 6 semaines est

**L'ELIXIR ANTIDIABÉTIQUE BURTON**

A BASE VÉGÉTALE

Composé par Th. BURTON, ex-Médecin de la Marine de Brest (Malacca), Membre d'Honneur de l'Académie des Sciences Physiques et Chimiques d'Italie.

N'EXIGE AUCUN RÉGIME

Notice et Attestations Gratis — En Vente dans toutes les Pharmacies — Prix 6 fr. 75 (Franco contre Mandat)

DÉPÔT GÉNÉRAL : PHARMACIE NORMALE DE ROUBAIX

Dépôts : *Lille*, phies Leveeq et Gobert ; *Tourcoing*, phie Boyaval, *Armentières*, Phie Gobert.

TÉLÉPHONE 741

**ENTREPRISES DE PLAFONNAGES**

PLAFOND Enduit ordinaire

Plâtre, Ciment, Simili-Pierre, Stuc, etc...

PLAFOND NOUVEAU SYSTÈME avec PLANCHES DE PLATRE

SPÉCIALITÉS pour Eglises, Chapelles, Oratoires, Vestibules, etc...

**LÉON CUPPENS, PLAFONNEUR**

*43, Boulevard Vauban et 80, Boulevard Louis XIV — LILLE*


Vu par Nous, Maire de la Ville de Lille pour légalisation de la signature de M. Ch. Vérin